

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS**

71 Rue Jeanne d'Albret  
BP 60547  
32021 AUCH CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**REUNION DU BUREAU**  
**5 octobre 2022 à 9h30**

**Décision N° 2022\_023\_B***Membres convoqués : 7**Présents : 5**Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2*

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale - Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF - Danièle DARAN, Représentante des locataires.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale, à Mme Charline DUMONT – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée à Monsieur Bernard KSAZ

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.

Mme Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

**OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 127 000 € consenti par la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées pour le financement de la Requalification NPNRU 1<sup>ère</sup> tranche du « Grand Garros » Bâts A1, A6, A7 et A8, 72 logements à AUCH**

**LE BUREAU** par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

**DECIDE**

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, un Contrat de Prêt pour un montant total de **127 000 € (CENT VINGT SEPT MILLE Euros)** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Montant :</b>	127 000 €
<b>Durée totale du Prêt :</b>	10 ans
<b>Mode d'amortissement</b>	Progressif
<b>Différé d'amortissement</b>	Non
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Type de taux :</b>	Taux fixe
<b>Taux d'intérêt annuel fixe:</b>	3,47 %
<b>Base de calcul</b>	30/360
<b>Garantie</b>	Néant
<b>Commission de gestion</b>	0,10% du montant du crédit ou montant minimum de 150 €, qui est déduite du montant du 1 <sup>er</sup> tirage.

A cet effet, le Bureau décide d'autoriser la Directrice Générale de :

- signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre :